Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212202840-20251124-2025_11_03-DE

Concerne bien le REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT **COMMUNE DE SAINT-CONNAN**
CÔTES D'ARMOR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 24 novembre 2025

Nombres de membres : 10 Nombres de présents : 08
L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Yves PHILIPPE, maire

Présents : PHILIPPE Jean-Yves, LE GUENNIC Yannick, SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, LE BARS Michel, HILLION Anthony, LUCAS Gwenn,

Absents excusés : LE FOLL Michel, HUBY Amélie

Secrétaire de séance : LE GUENNIC Yannick

Date de convocation : 17 novembre 2025 Date d'affichage : 17 novembre 2025

2025-11-03 : Approbation du rapport d'activités 2024 du SDE22

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2024 du syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22).

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal en application de l'article 5211-39 du CGCT.

Il précise que l'année 2024 a été particulièrement dense : plus de 40 millions d'euros de travaux ont été engagés, montant le plus élevé jamais atteint, notamment pour la relocalisation de la production d'énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du contenu du rapport annuel d'activités 2024 du SDE 22

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE